

# Comment financer l'achat d'une aide technique ?



Avant tout, se renseigner pour savoir si l'assurance maladie prend en charge cette aide technique. Dans ce cas, il faut disposer d'une prescription médicale. Elle permet un remboursement par la sécurité sociale.

Si le financement de l'aide technique n'est pas pris en charge par l'assurance maladie ou si le remboursement est insuffisant :

	- 60 ANS	+ 60 ANS
Qui contacter ?	La maison départementale des personnes handicapées	Le conseil général
Comment financer l'aide technique ?	L'élément 2 de la prestation de compensation du handicap	L'allocation personnalisée d'autonomie

N'achetez pas l'aide avant d'avoir l'accord de la MDPH, sinon celle-ci ne pourra plus donner un accord de financement.

**Des financements complémentaires peuvent couvrir le reste à charge :**

- le fonds départemental de compensation (en s'adressant à la MDPH) ;
- les aides extra légales de l'assurance maladie (en s'adressant à la CPAM) ;
- les aides des complémentaires santé ;
- les aides des caisses de retraite ;
- certaines associations caritatives et associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées.

Les conditions et montants de prise en charge sont propres à chaque financeur.

